

Conseil d'Administration du 7 janvier 2006, Issirac, Hameau de Cratoule (Gard)

Administrateurs présents : François BRETON, Christine DABONNEVILLE, Hélène FOULON, Guillaume LEMOINE, Sophie LEMONNIER, Marc PHILIPPE, Frédéric RENIER, Pierre SELLENET, François SPECQ, Monique VERDOIRE.

Invités : Mathieu BOYER (salarié), Agnès GANDON (salariée), Philippe JESTIN (salarié), Yves MACCAGNO.

----- Élection du Bureau -----

Président : Marc PHILIPPE
Vice-Président : François BRETON
Trésorier : Frédéric RENIER
Vice-Trésorier : Hélène FOULON
Secrétaire : Christine DABONNEVILLE
Vice-Secrétaire : Chantal BRULÉ
Le bureau est élu à l'unanimité.

Marc fait part de son souhait de laisser la place de président à la prochaine AG.

----- Équilibrage du budget prévisionnel -----

Différentes propositions sont avancées

- Redynamiser les adhésions et tenter de retrouver le niveau de 2004 permettrait un gain de 1700 €. Un meilleur suivi des relances et une parution plus régulière du bulletin doivent permettre d'atteindre cet objectif. Marc se propose pour la compilation du contenu. Frédéric R. et Mathieu B. se chargeront de la mise en page.
- Deux demandes de subvention seront envoyées auprès du Centre national du Livre, une pour la numérisation de la revue (date limite : 10 avril), la seconde pour l'édition de la revue (date limite (25 août)).
- La baisse des abonnements est abordée. Le taux de renouvellement des nouveaux abonnés est trop faible et ne permet pas de compenser la perte (faible, de l'ordre de 5 % par an) des anciens abonnés. Une prospection auprès des personnes ayant récemment achetés des numéros (mais n'étant pas abonnés) est proposée. Cette prospection pourrait compter 2300 contacts pour un coût de 885 € de frais d'envois (papier, enveloppes et temps de travail non compris). Un abonnement « d'essai » avec un tarif préférentiel pourrait être proposé.
- Les tarifs d'abonnement, restés inchangés depuis 2 ans, seront augmentés à partir du numéro 74. Après passage au vote, le tarif retenu est de 26 € pour un abonnement d'un an et de 48 € pour deux ans. Pour les abonnements à l'étranger, les tarifs sont respectivement de 29 € et de 53 €. Cette augmentation sera accompagnée d'une explication qui paraîtra dans la revue.

- Plusieurs suggestions pour améliorer l'efficacité des relances sont proposés, notamment d'avancer la date de la première relance, d'expliquer aux abonnés l'intérêt de répondre à cette relance pour éviter les courriers suivants et de signaler la dernière relance (dernière chance !)
- Les cotisations aux différentes associations et fédérations représentent 1000 € par an. Après vote, il est décidé de ne pas cotiser à l'UICN internationale, l'UICN-Comité français, et à l'AFCEV pour 2006 pour des raisons budgétaires. Nous maintiendrons notre cotisation à FNE, mais il faut vérifier si la somme payée correspond bien au nombre actuel de nos adhérents. Marc se charge de rédiger un courrier à ces trois structures leur expliquant les raisons de notre non-cotisation en 2006.
- Les connections Internet peuvent être réduite d'environ 180 € (suppression d'un des deux comptes) ; Mathieu se charge de cela.
- Après discussion, les salaires seront bloqués. Une revalorisation (ajustement avec l'inflation) devra se faire en cours d'année (et rétroactivement), du moins si les résultats le permettent.
- Des frais de formation doivent être envisagé : formation sur le logiciel Flash pour Mathieu B. Une aide de 50 % environ serait accordée par notre organisme collecteur pour la formation professionnelle.

----- Revue -----

- Plantes et poisons (numéro 76) :

Guillaume L. prépare un numéro spécial sur le thème « plantes et poisons ». Plusieurs aspects pourront être abordés :

- Histoires des poisons (Socrate...)
- Les plantes qui empoisonnent d'autres plantes (phytotoxicité).
- Les plantes d'appartement toxiques.
- La protection par les poisons...

- Numéro 74 (été 2006) :

Il manque d'urgence des notices pour la rubrique à lire. L'auteur de l'édito n'est pas fixé.

- Il est discuté d'une proposition d'échange de pub avec le Journal Echo Nature. Après discussion, il est retenu seulement un échange de brève rédactionnelle (FB).

----- Multimédia -----

CD Rom :

Mathieu B. a refait des devis, le CD coûterait moins cher que prévu : 1,50 € par CD pressé.

L'interface, le moteur de recherche, l'ensemble des revues sont fonctionnels.

Il est décidé de mettre en place une protection du contenu.

Une « histoire de La Garance » sera également intégrée ainsi que l'index complet des revues déjà parues.

La parution pourrait se faire dans le courant de l'été 2006.

Liste de discussion adhérents :

Il est proposé de réaliser un petit sondage pour savoir plus précisément ce qu'en attendent les adhérents en contenu et en quantité : infos statutaires, actions menées par l'association, infos plus générales sur l'environnement... Mathieu est chargé de piloter ce sondage.

Site :

- La possibilité de mettre en ligne la base de données biblio de la Garance est à nouveau abordée.
- L'index de la revue n'est plus à jour. Philippe J. se charge de l'actualiser dès qu'il le pourra.
- François propose de recruter un stagiaire pour mettre en place le Kiosque juridique du site. Mathieu B. encadrerait ce stagiaire.

- Mathieu B. signale qu'il travaille sur un nouveau site, qui sera plus fonctionnel que l'actuel et permettra notamment d'intégrer des bases de données.

----- Actions -----

- PLU Pougny (Ain) :

Un projet de modification du POS de la commune de Pougny (Ain) menace une zone ZNIEFF 2 comportant une petite zone humide (le marais de l'Etournel), pour la réalisation d'un lotissement. Cette modification du POS est soumise à enquête publique. Marc Philippe est intervenu en temps que président de La Garance par courrier dans le cadre de l'enquête.

■ Le CA valide la position.

- Loisirs motorisés :

La pénétration de nos espaces naturels par les pratiquants de loisirs motorisés s'intensifie d'un bout à l'autre du territoire. Ces pratiques non encadrées et l'incivisme dont elles procèdent suscitent légitimement un mécontentement grandissant, voire de dangereuses exaspérations. La Ministre de l'Écologie et du Développement durable, Nelly Olin, a jugé nécessaire de rappeler la loi (par un arrêté qui interdit la circulation motorisée sur les voies non accessibles aux véhicules de tourisme), et d'appeler les Services de l'État à plus de vigilance. Il n'en fallait pas davantage pour que le lobby des loisirs motorisés - pratiquants et marchands réunis - montent au créneau et se mettent en devoir d'obtenir l'abrogation de la « circulaire Olin ».

Le moment est venu, pour la « majorité silencieuse », de faire entendre sa voix. Dans un temps record, la quasi-totalité des organisations opposées au développement des activités de loisirs motorisés dans les espaces naturels se sont regroupées pour lancer une pétition nationale destinée à soutenir la Directive Olin.

Le président a signé la pétition au titre de La Garance et un appel à signer à nos adhérents a été diffusé.

■ Le CA valide la décision.

- Pillage des forêts en République démocratique de Congo :

Après la campagne « *Bâtir sans détruire* » en 2000, La Garance voyageuse rejoint plusieurs associations (Agir ici, Greenpeace, Les Amis de la terre) pour une nouvelle action contre l'exploitation abusive des forêts tropicales, tout particulièrement ciblée sur les forêts du Bassin du Congo et la République démocratique du Congo (RdC). Ce bassin forestier possède une biodiversité particulièrement riche et de nombreux bailleurs de fonds, comme la Banque mondiale, y développent l'exploitation forestière. Malheureusement, les réglementations existantes sont peu appliquées et les droits des communautés autochtones souvent bafoués. L'année 2006 est déterminante en RdC, car elle correspond à la levée d'un moratoire dans l'attribution de nouvelles concessions forestières.

La Garance a décidé de s'associer comme partenaire de la campagne (achat de 100 unités de matériel de campagne + annonce dans La Garance 73 + site Internet).

■ Le CA valide la décision.

- Teck de Birmanie

La junte militaire au pouvoir depuis 1962 en Birmanie maintient la population dans un état d'oppression permanent. L'association Reporters sans frontières place la Birmanie en 163^e position, sur 165 pays, en ce qui concerne la liberté de la presse. Cette privation des libertés élémentaires s'accompagne d'un niveau de corruption alarmant. Tous les indicateurs socio-économiques sont également dans le rouge et 25 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. La Birmanie possède pourtant de nombreuses richesses naturelles, notamment forestières avec 80 % des réserves mondiales sauvages de teck. Ces ressources forestières sont pillées par de grandes compagnies avec la complicité de la junte dans des conditions sociales et environnementales inacceptables. Acheter aujourd'hui des produits fabriqués en teck birman, c'est donc involontairement soutenir une dictature tout autant que participer à un désastre écologique. Les Amis de la terre lance une campagne sur ce thème au printemps 2006.

La Garance a décidé de s'associer à la campagne comme partenaire (achat de 100 unités de matériel de campagne + annonce dans La Garance 73 + site Internet).

■ Le CA valide la décision.

- Plan forestier national :

Dans le cadre des Conférences ministérielles sur la protection des forêts en Europe, la France s'est engagée, à Vienne en 2003, à établir un Programme Forestier National (P.F.N.). Ce programme fixe les grandes orientations stratégiques du développement forestier et de la filière bois. Il prend en compte les enjeux majeurs qui relèvent aujourd'hui de la gestion forestière et de la valorisation de la biomasse ligneuse. Il servira d'outil de pilotage de la politique forestière en France pour les années 2006 à 2015.

Elaboré sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, avec la participation du réseau Forêt de FNE, le document de synthèse du projet de PFN est soumis à consultation publique jusqu'au 13 mars 2006 (en ligne sur le site **Erreur! Signet non défini.**).

Dans le cadre de cette consultation, et pour demander une meilleure prise en compte des objectifs environnementaux de la forêt, notamment l'augmentation du volume de bois mort moyen à l'hectare un courrier a été adressé le 3/03/2006 au Ministère de l'agriculture.

■ Le CA valide la décision.

- Loi OGM

Les parlementaires français étudient début 2006, le projet de loi relatif aux organismes génétiquement modifiés.

Notre fédération France nature environnement a préparé un argumentaire pour faire pression sur les parlementaires qui vont être amenés à définir les règles de coexistence des cultures et le régime de responsabilité et de réparation en cas de contamination. FNE demande :

- de limiter les PGM à un strict confinement dans l'attente que ces produits expérimentaux soient davantage maîtrisés par des firmes trop pressées d'obtenir un retour sur investissement ;
- de ne pas céder au chantage économique selon lequel on ne peut prendre de retard dans ce domaine ;
- *de développer les pratiques agricoles véritablement compatibles avec le développement durable et solidaire ;*
- de limiter les productions, dites thérapeutiques, au strict milieu confiné ;
- d'appliquer le principe pollueur-payeur à la firme détentrice du brevet accordé sur le génome manipulé ;
- d'instituer une obligation d'assurance, à défaut de laquelle aucune autorisation de cultiver ne sera délivrée.

La Garance adhère à ces arguments et a envoyé un courriel aux parlementaires LR : Francis St Léger, Pierre Morel A l'Huissier, Jacques Balne et Georges Frèche le 2/02/2006. ■ Le CA valide la décision.

- Reach

Le règlement européen REACH doit contrôler la commercialisation des substances chimiques dans l'UE. Agir pour l'environnement anime une campagne de lobbying pour faire adopter ce règlement dans les meilleures conditions. 90% des 100 000 substances chimiques commercialisées dans l'Union européenne ont une toxicité inconnue. Pourtant ces substances peuvent être incorporées dans les produits de consommation courante.

Aujourd'hui, on constate une croissance des cancers (hausse de 40% ces vingt dernières années à âge égal), une croissance de l'asthme (un enfant sur trois en Europe souffre d'asthme), des allergies (10% des enfants présentent aujourd'hui des symptômes allergiques), de l'infertilité (un couple sur sept rencontre des difficultés pour procréer); ces maladies trouveraient leur origine dans notre environnement, en particulier chimique.

REACH vise précisément à tester ces substances et à interdire les plus dangereuses.

La Garance a co-signé d'une lettre aux députés européens le 7 nov 2005.

REACH a été voté en 1ère lecture par le Parlement européen (PE) le 17 novembre 2005. La mobilisation associative a porté ses fruits: les votes ont été positifs sur le droit à l'information des consommateurs, le

devoir de prudence ou "duty of care" et l'autorisation/substitution. Le vote est plus décevant sur l'enregistrement.

Le Conseil des ministres européens a amendé et adopté le projet REACH le 13 décembre 2005. Ce texte a été affaibli sur les trois points positifs votés par le PE mais renforcé sur l'enregistrement. La position défendue par le gouvernement français n'a pas été si mauvaise (en soi et comparée à la position d'autres "gros" Etats européens). Là aussi, la pression associative a dû faire son oeuvre.

Globalement, le coeur de REACH - la substitution obligatoire des substances chimiques très préoccupantes par des alternatives plus sûres, a été préservé. L'enjeu, pour 2006, est de conserver cette disposition et d'accroître le nombre des substances dites "très préoccupantes" (à l'heure actuelle, les perturbateurs endocriniens et un grand nombre de cancérigènes par exemple ne sont pas considérés comme des substances "très préoccupantes").

En 2006, le Parlement européen votera le texte, en 2ème et dernière lecture, mi-octobre. D'ici-là, il disposera du projet pour l'amender à nouveau. La période de forte pression pour avoir une influence sur le fond du texte se trouve entre mai et août (sachant qu'entre le 15 juillet et le 15 août, les députés sont en vacances). La période de pression surtout médiatique sera septembre-octobre. ➡ Le CA valide la position 2005 et l'orientation 2006.

- Projet Cambior en Guyane :

Une pétition est lancée pour demander au gouvernement français de ne pas accorder d'autorisation à la Société Cambior pour exploiter une nouvelle mine d'or à ciel ouvert sur la montagne de Kaw en Guyane. Le projet est aberrant sur plusieurs points et très dommageable à l'environnement (ZNIEFF I).

➡ Le CA de La Garance décide de signer la pétition et de proposer aux adhérents de la signer via le site.

- Pétition Kokopelli

Kokopelli œuvre pour la préservation de la diversité des semences (notamment anciennes) et pour le maintien des semences paysannes. Cette association est attaquée en justice par un autre grainetier (Baumaux) pour diffusion commerciale de semences non inscrites au catalogue officiel. Kokopelli lance la pétition « Libérons les semences », pétition qui demande à l'Etat que la loi affirme le droit inaliénable de toute personne de cultiver, semer, multiplier, acheter, échanger, offrir, céder, transmettre, tout végétal (graine, bouture, plant, tubercule, etc.) sans restriction légale d'aucune sorte.

➡ Le CA de La Garance décide de signer la pétition et de proposer aux adhérents de la signer via le site.

----- Catalogue Graine -----

Le Graine Languedoc-Roussillon met en place une coopération entre différentes associations de protection de l'environnement afin de mieux diffuser les productions de chacun. Un catalogue est en projet. La Garance est d'accord sur le principe pour la vente d'anciens numéros en cédant 30 % du prix de vente. Les abonnements ne peuvent intégrer ce catalogue. Pierre suit ce dossier.

----- Tela Botanica -----

Évolution statutaire :

Il y aura désormais 3 collèges : le collège des fondateurs, le collège des botanistes, et le collège des réseaux. Il n'y aura plus qu'une seule place pour La Garance.

Le C.A. mandate Mathieu pour représenter La Garance au CA de Tela Botanica.

L'objectif est notamment de relancer les projets communs basés sur des échanges de compétences, de développements informatiques et de données.

----- Messicole -----

Site :

Pierre prépare l'actualisation du site sur ce thème.

Dossier Messicoles :

Des nouvelles du feuilleton « outil messicoles » :

Depuis l'été dernier des recherches de financements ont été menées pour permettre au projet d'outil sur les plantes messicoles, imaginé à l'origine avec la complicité du CEP et du PNC, de se concrétiser. Ce projet, modeste à l'origine, s'est étoffé, à la faveur de stages au CEP qui ont rassemblé des acteurs intéressés par le sujet. Il rassemble aujourd'hui La Garance, le CEP, le Conservatoire botanique pyrénéen (qui par ailleurs coordonne un Plan régional d'action messicoles qui a démarré en 2005 par une phase d'inventaires), le Parc national des Cévennes et le CNASEA (service des études). Des chercheurs spécialistes de la problématique ont par ailleurs été associés pour leur expertise scientifique (Philippe Jauzein de l'INA PG, Thierry Dutoit de la faculté d'Avignon et Jacques Maillet de l'ENSAM).

Le projet consiste à réaliser une palette d'outils pour les acteurs concernés : agriculteurs et conseillers, gestionnaires d'espaces et enseignants agricoles. Ces outils prendront la forme d'un site web et de documents papier. Ils rassembleront des éléments complémentaires :

- l'état des connaissances sur ces espèces,
- des fiches de reconnaissance et de détermination,
- les méthodes de suivi,
- les pratiques agricoles permettant leur maintien,
- un catalogue d'expériences innovantes de gestion conservatoire.

Pour La Garance Voyageuse, le travail bénévole de Pierre Sellenet, permettra de dégager un financement pour l'association qui pourrait aider à équilibrer le budget. Par contre, les premières demandes de financement n'ont pas été couronnées de succès, mais maintenant que le projet a pris corps dans l'esprit des partenaires techniques, ça ne coûte rien (à part quelques heures de réadaptation du dossier pour chaque nouveau dépôt) de continuer à essayer, en espérant que l'idée fasse son chemin aussi chez les financeurs qui parlent beaucoup de biodiversité et d'agriculture durable...

- Le premier dossier a été déposé auprès de l'ADAR par le CEP (Agence pour le développement agricole et rural qui est maintenant devenue la mission DAR au sein du Ministère de l'agriculture). Dans l'appel à projet, un fort accent est mis sur le développement durable de l'agriculture. Le dossier n'a pas été retenu en 2005, mais nous le redéposons ce mois-ci pour 2006.

- Un autre dossier a été également déposé cet été au nom de La Garance auprès de la Fondation Natures et découvertes, sur un appel à projet Biodiversité. Le dossier a « retenu leur attention », mais ils financeront quand il aura effectivement démarré. Par ailleurs, la Fondation du national Geographic Channel a également lancé un appel à projet autour de la biodiversité. Elle ne peut également aider que les projets ayant déjà démarré... On redépose pour les deux fondations, donc, dès qu'on aura un engagement ferme de financement permettant de démarrer le projet.

- Un dossier a été déposé à l'automne par le CEP auprès de la DATAR Massif Central. Tout était bien parti (on connaît quelqu'un là-bas qui suivait le dossier et nous en donnait des nouvelles), sauf que... pas de chance, il y a eu un problème administratif de transmission du dossier de la préfecture de Mende à la DATAR, et comme ils n'ont plus de sous pour cette année ça n'est pas rattrapable ! On espère donc redéposer le même dossier pour 2007, en espérant que leurs lignes d'actions permettront toujours d'y insérer le dossier

- Un appel à projet sur la gestion concertée du territoire de la Fondation de France a permis de déposer un autre dossier au nom de La Garance. On y met en évidence l'intérêt de rassembler monde agricole, monde naturaliste, formateurs chercheurs autour d'une problématique commune. Réponse attendue ce printemps.

- Enfin, un dossier est déposé ces jours-ci auprès du Conseil régional (après qu'un pré-dossier leur soit parvenu cet automne).

----- **Logo** -----

Le nouveau logo est retenu. Il se décline avec deux sous-titres. Mathieu est chargé de préparer un dossier informatique avec différentes déclinaisons et formats, puis de le diffuser au CA et de l'appliquer dans nos divers documents papiers ou électroniques.

----- **Green Week** -----

La Garance annoncera ce salon européen (salon en mai) sur son site et contactera Planta Europa pour savoir s'il est possible d'envoyer quelques revues de démo.

----- **Dates des CA** -----

Le CA de juin sera remplacé par une réunion téléphonique.

Pour le CA de septembre, Marc fait circuler des dates pour décision. Le lieu n'a pas été fixé.

Le Président,
Marc Philippe